



## **RÉFLEXIONS SUR L'IMPORTANCE DE CONSERVER LA RIVIÈRE MAGPIE : SUITES D'UNE DESCENTE DE RECONNAISSANCE EN RADEAU**

le 12 août 2004

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) – section Montréal n'ont pas soumis de mémoire lors des audiences tenues sur le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en juin dernier sur le projet de construction d'une petite centrale sur la rivière Magpie. Plusieurs problématiques rendaient les deux organismes indécis quant à l'évaluation qui s'imposait face à ce projet. D'une part, les perspectives de développement régional esquissées par le promoteur et son partenaire, la MRC, devaient être confrontées à une évaluation de la rivière comme valeur naturelle, chose très difficile et qui rappelle les difficultés connues depuis des décennies lorsqu'un projet concret de «développement» est en opposition avec une composante d'un écosystème n'ayant pas d'usage formel et précis, n'ayant donc pas de «valeur». D'autre part, le gouvernement du Québec a annoncé en 2002 et 2003 des projets de protection de territoires couvrant environ 16 000 km<sup>2</sup> dans la grande région de la Côte-Nord, et la façon de bien positionner un argument en faveur d'un territoire additionnel n'était pas évidente; à cela s'ajoutait la difficulté au Québec de faire valoir un argument en faveur d'un parc national canadien, même si le bassin de la rivière Magpie venait tout juste d'être analysé pour son potentiel en ce sens par Parcs Canada, avec un résultat très positif.

Des représentants de l'UQCN et de la SNAP viennent de participer à une descente de reconnaissance en radeau de la rivière Magpie, à partir du Lac Magpie, dont le pourtour nord, tout comme le secteur de la rivière en amont, font actuellement partie d'un projet de réserve de biodiversité dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. L'expédition a été organisée conjointement par la Fondation Rivières (dont la SNAP et l'UQCN sont partenaires) et la firme Earth River, possédant une expertise mondiale en matière de rafting d'aventure. Le propriétaire d'Earth River, Eric Hertz, a déjà organisé une trentaine de descentes de la rivière entre 1989 et 2003, tout en faisant des expéditions au Chili, au Pérou, au Tibet et en Chine, entre autres destinations. Les échanges qu'ont pu avoir les représentants des deux organismes signataires de ce document avec monsieur Hertz, joints à la reconnaissance directe de la rivière, ont amené l'UQCN et la SNAP à la conclusion que leur indécision ne se justifie plus, et que tout doit être fait pour conserver intégralement le bassin versant de la rivière Magpie. Ces notes veulent faire le point sur

l'analyse que font la SNAP et l'UQCN des enjeux en cause, face à un projet de construction de barrage qui risque de nuire considérablement au potentiel de cette même rivière pour le développement régional et pour la conservation. Les organismes soulignent, par ailleurs, qu'une lecture peut-être incomplète des mémoires soumis au BAPE concernant ce dossier révèle qu'aucun d'eux ne met de l'avant une proposition de création d'une aire protégée dans la région comme «solution» au débat en cours.

L'évaluation de l'importance de la rivière Magpie dans sa partie aval, y compris celle visée par le projet de barrage, résulte de plusieurs travaux. Eric Hertz aurait survolé presque toutes les rivières du Québec accessibles pour des expéditions de rafting, y compris dans le nord de la province et sur la Côte-Nord. Lui et ses collègues ont également une connaissance approfondie des rivières de l'Amérique du Nord intéressantes pour le rafting. La conclusion d'Eric Hertz : la rivière Magpie constitue la meilleure rivière pour le rafting dans l'est de l'Amérique du Nord. De façon plus générale, le magazine *National Geographic* ([http://iexplore.nationalgeographic.com/activities/raft\\_top10.jhtml?activity=Whitewater](http://iexplore.nationalgeographic.com/activities/raft_top10.jhtml?activity=Whitewater)) classe la rivière Magpie parmi les dix meilleures rivières pour le rafting dans le monde entier. Or, le barrage prévu noierait le rapide le plus impressionnant de tout l'itinéraire de quelque 55 kilomètres. Le rafting pourrait bien sûr continuer sur un trajet écourté, mais la SNAP et l'UQCN sont maintenant convaincues que ce projet aurait un effet similaire à celui « de trancher du Mt-Everest son sommet » selon un des participants, et si la rivière perd ainsi son statut de destination écotouristique d'envergure internationale, elle deviendrait ensuite une cible plus facile pour d'autres projets industriels. Les deux organismes rappellent qu'Hydro-Québec a déjà dressé des plans pour soutirer plus de 600 MW de la partie aval de la rivière, là où le rafting se pratique actuellement.

Il reste qu'il faut proposer des pistes de solutions au dilemme qui place les autorités de la région en opposition à la conservation d'un joyau naturel peu connu par eux, mais classé mondialement par des initiés qui la connaissent bien. Une première analyse du potentiel de la rivière Magpie faite par Eric Hertz suggère que cette rivière, intacte, pourrait attirer au moins 5000 touristes par année pour le rafting; dans la région du Chili où la compagnie travaille de la même façon que prévue pour le Québec, le rafting constitue la principale source d'emplois, et ceux-ci comprennent des postes clé locaux comme ceux présentement occupés par Earth River. Des évaluations plus détaillées sont en train d'être faites par la Fédération québécoise de canot et de kayak et par Aventure écotourisme Québec, deux autres partenaires de Fondation Rivières.

En parallèle à ces évaluations, l'UQCN et la SNAP voudraient souligner l'étude faite par Parcs Canada et publiée en 2002 sur les bassins versants de la région. Sa conclusion : Ayant obtenu le meilleur cote pour sa représentativité naturelle, «la protection de la totalité du bassin versant de la rivière Magpie serait fort intéressante, compte tenu de ses vastes dimensions (7 640 km<sup>2</sup>). Toutefois, une telle aire protégée est difficile à envisager de façon réaliste. Elle deviendrait de loin le plus vaste aire protégée au Québec» (11.1, rec. no. 4, p.173, rapport Parcs Canada). Puisque la «conservation d'un bassin versant intégral est une solution idéale» (rec. no.6, p.174), et puisque la partie amont du bassin se trouve en dehors de la région 20 que Parcs Canada voudrait représenter dans son réseau

de parcs, le rapport a fini par suggérer le bassin de la rivière Manitou, trois fois plus petit, comme premier choix.

L'UQCN et la SNAP voudraient suggérer au Bureau, et indirectement au gouvernement, que cet ensemble d'informations suffit pour conclure sur la non pertinence de construire un barrage sur la rivière. En fonction des recommandations qui suivent, non seulement la rivière pourrait-elle être conservée, mais la population de la région pourrait profiter d'un afflux de touristes probablement important.

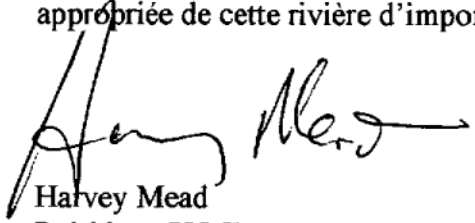
Déjà, le gouvernement du Québec, via sa Stratégie sur les aires protégées, a mis en réserve la partie en amont du Lac Magpie pour une éventuelle protection. L'UQCN et la SNAP suggèrent deux possibilités pour «mettre en valeur» le bassin intégral de la rivière, tout en contribuant à l'essor de la région. Un élément clé dans ces recommandations remonte à 1992, moment où Jean Charest, alors ministre canadien de l'Environnement et responsable de Parcs Canada, a coordonné un accord signé par toutes les provinces, dont le Québec, en vue de l'établissement d'un réseau canadien complet et représentatif, et cela pour l'an 2000. Monsieur Charest pourrait réfléchir sur la pertinence de cette entente, constituant une «tradition» de son parti et de son gouvernement.

Les deux organismes recommandent :

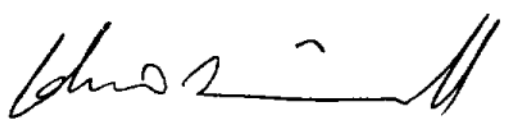
- (1) Que le bassin versant soit reconnu pour ce qu'il est, un territoire d'importance mondiale, et que le Québec y établisse une aire protégée intégrant l'ensemble du bassin dans son réseau d'aires protégées prévues qui inclut une partie du bassin de la rivière Moisie et une partie du bassin de la rivière Natashquan, pour leur représentativité, et dans le cas de la Magpie, pour son statut également mondial. Il est à noter que cette recommandation inclut le bassin de la Magpie ouest, en amont du Lac Magpie, qui contribue à la reconnaissance (par le magazine *Canoe*) de la rivière Magpie comme une des dix meilleures rivières en Amérique du Nord pour le canotage.
- (2) Que dans l'éventualité où cela ne serait pas possible, le Québec et le Canada s'entendent sur la création d'un parc national de grande envergure avec un mandat de « favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel » (Parcs Canada, 1994). La partie amont (les 1600 km<sup>2</sup> prévues pour la réserve de biodiversité) demeurerait sous la responsabilité du Québec, avec la partie aval (env. 6000 km<sup>2</sup>, incluant le bassin qui abrite les sections reconnues pour le canotage et le rafting) sous la responsabilité du fédéral. Une longue tradition milite contre la cession de territoire provincial au gouvernement fédéral - les parcs nationaux du Québec comptent pour seulement 900 km<sup>2</sup> sur les 260 000 km<sup>2</sup> du réseau canadien - mais la protection d'un site exceptionnel sur le plan mondial et représentatif de la région 20 du réseau canadien mériterait qu'on regarde de nouveau cette «tradition».

L'UQCN et la SNAP auraient préféré soumettre ces options dans le contexte d'une audience du BAPE sur le projet de réserve de biodiversité de la rivière Magpie. Or, même si ce projet antédote celui du barrage par plusieurs mois, l'annonce de ses

audiences se fait toujours attendre, et les deux organismes sortent de leur expédition convaincus que le Québec doit reconnaître le classement international d'un de ses joyaux naturels. Il doit procéder autrement que par l'émission d'une autorisation pour la construction d'un barrage qui irait en contradiction directe avec la reconnaissance appropriée de cette rivière d'importance mondiale.



Harvey Mead  
Président, UQCN



John O'Driscoll,  
Président, SNAP-Montréal